



Le 13 avril 2009

## BULLETIN SUR LES NORMES 2009-15 Modification à la norme

**Quatrième édition de la norme CAN/ULC-S508-02 (y compris les modifications 1, 2 et 3)**

**NORME SUR LA CLASSIFICATION ET ESSAIS SUR FOYERS TYPES DES EXTINCTEURS**

C'est avec plaisir que ULC annonce la publication de la modification 3 de la quatrième édition de la norme CAN/ULC-S508-02, Classification et essais sur foyers types des extincteurs. C'est une norme binationale harmonisée des ULC/UL et les exigences contenues dans la septième édition récemment publiée de ANSI/UL 711, y compris les modifications 1, 2 et 3, sont identiques à la norme CAN/ULC-S508-02. La modification 3 a été approuvée par le comité des ULC sur les extincteurs portatifs, et porte la date de publication du 13 avril 2009.

La norme CAN/ULC-S508-02 intéressera toute personne qui fabrique, distribue, réglemente ou inspecte les extincteurs. Cette norme vise la classification et l'efficacité au cours des essais sur foyers types des extincteurs destinés à être utilisés pour combattre les feux de classes A, B, C, D et K. Elle vise également l'efficacité au cours des essais sur foyers types des agents extincteurs destinés à être utilisés pour combattre les feux de classe D. La classification définitive d'un extincteur ou les conditions d'utilisation d'un extincteur ou d'un agent extincteur sont basées sur leur pouvoir d'extinction déterminé au cours des essais et l'hypothèse qu'ils ont été installés et qu'ils sont utilisés conformément à la norme NFPA 10, Standard for Portable Fire Extinguishers, et au Code national de prévention des incendies du Canada. Les extincteurs et (ou) les agents extincteurs doivent également satisfaire aux exigences de construction et d'efficacité pertinentes, établies en fonction du type, de la conception, des dimensions et des agencements particuliers. Toutefois, ces exigences supplémentaires ne sont pas traitées dans cette norme.

La modification 3 contient des révisions afin de clarifier les exigences dans les sections 7.1 (Extincteurs pour feux de classe A – Généralités), 7.2 (Essai sur foyers types de bûcher de bois) et 8.1 (Extincteurs pour feux de classe B – Généralités). Cette norme est maintenant publiée de nouveau afin d'y inclure la modification 3 de la quatrième édition de la norme CAN/ULC-S508-02, et on recommande à tous les utilisateurs de se procurer cette version complète.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Mark Ramlochan par téléphone au 613 755-2729, poste 6222 ou par courriel à l'adresse [Mark.Ramlochan@ca.ul.com](mailto:Mark.Ramlochan@ca.ul.com).

Il est possible de commander cette norme modifiée au coût de 216 \$ à partir de notre site Web ([www.ulc.ca](http://www.ulc.ca)) en cliquant sur *Order Standards and Directories* (commande de normes et de répertoires) où vous pouvez accéder au magasin électronique ULC (*ULC Online Store*).

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.  
LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

G. Rae Dulmage  
Directeur, Service des normes, relations gouvernementales et services de réglementation